REPUBLIQUE DU CAMEROUN PAIX-TRAVAIL-PATRIE

MINISTERE DE L'EDUCATION DE BASE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

SOUS-DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DES **RESSOURCES HUMAINES** 

SERVICE DE LA GESTION PREVISIONNELLE

REPUBLIC OF CAMEROUN PEACE-WORK-FATHERLAND

MINISTRY OF BASIC EDUCATION

SECRETARIAT GENERAL

**DEPARTMENT OF HUMAN RESOURCES** 

SUB-DEPARTMENT OF THE DEVELOPMENT OF HUMAN RESOURCES

SERVICE OF PERSONNEL MANAGEMENT

DECISION Nº 85 D/MINEDUB/SG/DRH/SDDR Portant affectation d'un Directeur d'Ecole dans les Services Centraux du Ministère de l'Education de Base, pour nécessités de service.

## LE MINISTRE DE L'EDUCATION DE BASE.

Vu la Constitution;

Vu la Loi nº 98/004 du 18 avril 1998 portant orientation de l'Education au Cameroun;

Vu le Décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 2011/409 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 2012/268 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère de l'Education de

Vu le Décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu la demande de l'intéressé en date du 05 octobre 2020;

Considérant les nécessités de service.

## DECIDE:

Article 1er: Monsieur ADJOMO BENGONO Cyrille, Instituteur de l'Enseignement Maternel et Primaire (IEMP), Matricule 623 104 - A, précédemment Directeur de l'Ecole Primaire Publique de Metet (Arrondissement de Sangmélima/Département du Dja et Lobo/Région du Sud) est, à compter de la date de signature de la présente Décision et sur sa demande, affecté à la Direction des Examens, des Concours et de la Certification (DECC), en qualité d'Agent d'Appui.

Article 2: L'intéressé est invité à rejoindre son nouveau poste de travail, dès publication de la présente Décision.

Article 3: La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Copies:

Yaoundé, le 2 6 NOV 2020

-SG/SDACL

-DRH/SDDRH/SIGIPES/SGP

-DREB/SUD/DDEB-DJA ET LOBO

-INTERESSE

-CHRONO/ARCHIVES